
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015- 636 DU 11 DECEMBRE 2015

portant ratification de la convention sur la création du Centre Africain pour le Développement des engrais, adopté à Addis-Abeba (Ethiopie), en juillet 1985.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2012-18 du 15 mai 2012 portant autorisation de ratification de la Convention sur la création du Centre Africain pour le Développement des engrais, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), en juillet 1985 ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifiée, par le Président de la République, la Convention sur la création du Centre Africain pour le Développement des engrais, adoptée à Addis-Abeba (Ethiopie), en juillet 1985 dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

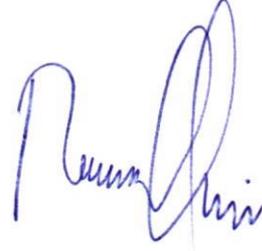
Le Vice-Premier Ministre Chargé de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,



François Adebayo ABIOLA

Le Ministre des Affaires Etrangères, de
l'Intégration Africaine, de la Francophonie
et des Béninois de l'Extérieur,

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Saliou AKADIRI

Rufin Orou Nan NANSOUNON

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce,



Pocoun Damè KOMBIENOU

Ampliation : - PR 6 - AN 86 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - CES 2 - MAEIAFBE 4 - AUTRES MINISTERES 27 -
SGG 4 - JORB 1.

7

ett